



Projet sportif de territoire

2024-2026



Projet sportif de territoire 2024-2026



Sommaire

Introduction.....	p5
I. Etat des lieux	p8
I.1. Portrait de territoire.....	p8
I.2 Etat des lieux de la pratique sportive.....	p10
II. Axes du Projet Sportif de Territoire	p15
II.1 AXE 1 : Les centres aquatiques au cœur de la politique sportive communautaire.....	p15
II.2 AXE 2 : Rénover les équipements sportifs structurants pour répondre aux enjeux de demain	p21
II.3 AXE 3 : Accompagner les acteurs sportifs du territoire et permettre le développement du sport de haut niveau.....	p25
II.4 AXE 4 : Promouvoir les sports de pleine nature et faire de Grand Paris Seine et Oise un lieu d'excellence des sports nautiques.....	p27
II.5 AXE 5 : Le sport et les événements sportifs, un vecteur d'image et d'attractivité pour le territoire.....	p29
III. Suivi-évaluation.....	p33
III.1 Des actions s'inscrivant dans les axes stratégiques identifiés.....	p33
III.2 Temporalité et évaluation.....	p33
Conclusion.....	p35
ANNEXES.....	p37
Annexe 1 : Retour sur les assises du sport 2023.....	p38
Synthèse des assises du sport – octobre 2023.....	p38
Annexe 2 : Diagnostic complet de la pratique sportive CDES de Limoges.....	p47
Annexe 3 : Recensement des associations sportives GPS&O	p48
Annexe 4 : Recensement des équipements par commune	p50

Introduction

La Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) est une intercommunalité regroupant 73 communes du Nord des Yvelines. GPS&O compte 421 000 habitants (source : INSEE, RP2019) et s'étend sur une superficie de 500km². Traversée par la Seine sur près de 55km de berges, GPS&O est un territoire diversifié, composé à la fois d'aires urbaines relativement denses, dont ses 4 pôles urbains (Mantes-la-Jolie, Les Mureaux, Poissy et Conflans-Sainte-Honorine), de zones rurales (dont une zone appartenant au Parc Naturel Régional du Vexin français) et industrielles ponctuées de pôles secondaires. Créée en 2016, résultat d'une fusion imposée par la loi, de six EPCI, chacun avec sa propre histoire et son propre fonctionnement, l'intercommunalité jouit d'un positionnement géographique stratégique par rapport à Paris et à sa région.

Animée d'une volonté forte de faire reconnaître la Communauté urbaine GPS&O comme **acteur majeur de l'Île-de-France**, celle-ci s'emploie, **aux côtés des communes, des partenaires institutionnels et des acteurs sportifs locaux**, à conduire le développement du territoire dans le sens d'un **confortement de son attractivité et de la qualité de vie de ses habitants**. Ainsi, le Projet de territoire de GPS&O s'articule autour des 4 axes de travail suivants :

- Un territoire tourné vers la proximité ;
- Un territoire dynamique et attractif ;
- Un territoire accessible et accueillant ;
- Un territoire solidaire et engagé.

La Communauté urbaine est compétente en matière de développement économique et d'attractivité du territoire. À ce titre, elle intervient notamment sur la construction, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (cf. carte des équipements d'intérêt communautaire).

À ce jour, en matière de sport, la Communauté urbaine :

1. Est gestionnaire de onze centres aquatiques (6 en régie, 4 en délégation de service public (DSP), un en concession), dont le transfert d'un mode de gestion communal ou syndical vers l'intercommunalité a été pleinement achevé en 2020, à la dissolution du SIERGEP. Outre ses 11 piscines, la Communauté urbaine est également gestionnaire de la seule patinoire des Yvelines, ainsi que de sites de pleine nature structurants tels que le complexe sportif de la Butte Verte et le Stade Nautique International Didier Simond.

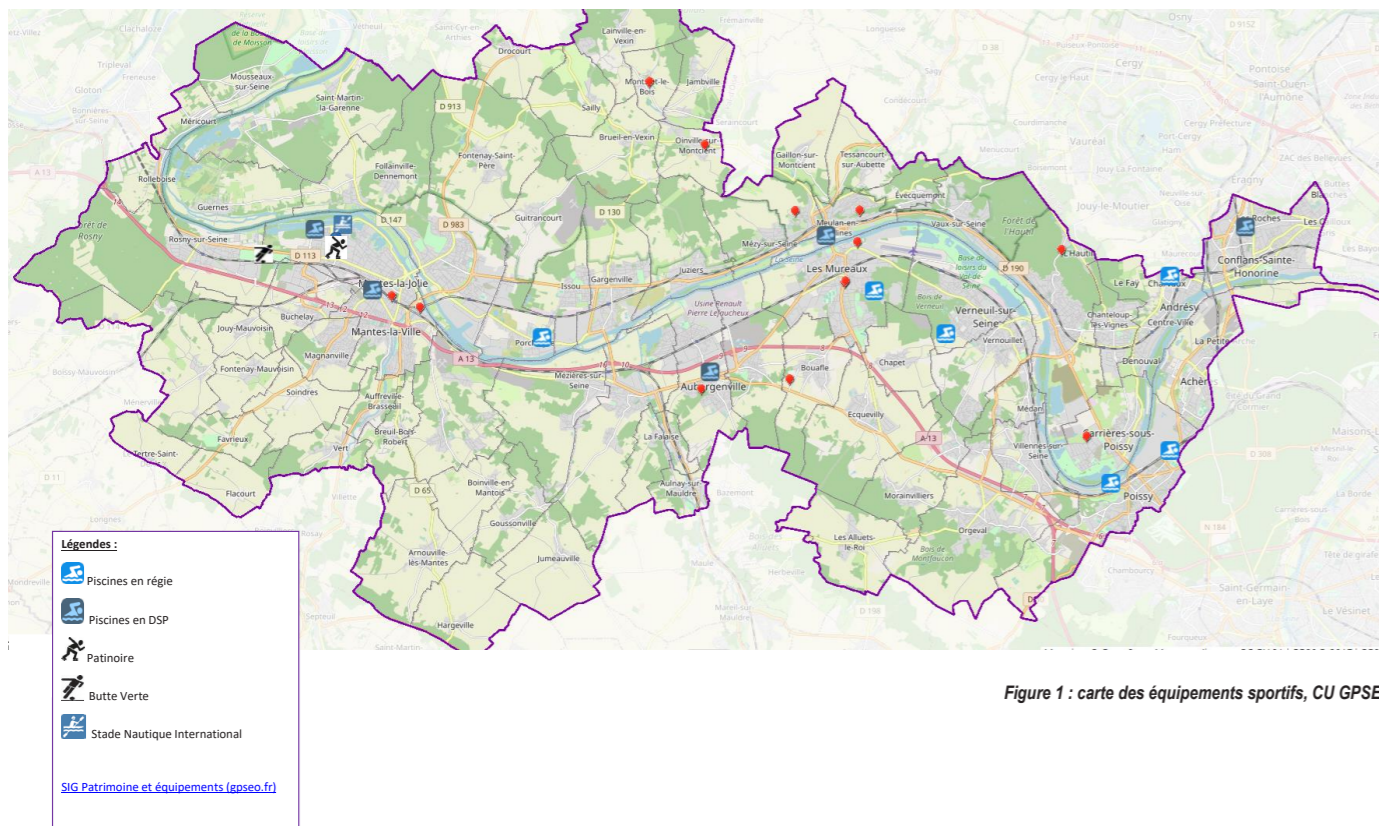


Figure 1 : carte des équipements sportifs, CU GPSEO

2. Dans un contexte nécessaire de préservation des énergies, GPS&O rénove les équipements sportifs communautaires afin d'optimiser d'à minima 40% leur performance énergétique d'ici 2030. Cette stratégie a permis la modernisation du complexe sportif de la Butte Verte, le lancement des travaux du Stade Nautique Didier Simond, la rénovation des piscines d'Andrésey et de l'Eaubelle, ainsi que le démarrage des études pour la piscine de Bècheville et la patinoire.

3. GPS&O accompagne les clubs et les sportifs du territoire vers le plus haut niveau, notamment à l'aune des jeux olympiques de Paris avec Dorian Coninx (triathlon), Claire Bové (aviron), Melvin Raffin (athlétisme) et Wassila Lkhadiri (boxe).

4. GPS&O cherche à développer l'attractivité et la promotion du territoire autour d'une démarche coordonnée avec les communes désignées « terre de jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux » pour l'accueil de délégations olympiques.

Depuis la création de la Communauté urbaine, plusieurs documents structurants ont été produits : le Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi), le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) ou encore le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), contribuant ainsi à partager avec les communes, les grandes orientations en matière de planification territoriale. En 2018, la Communauté urbaine a amorcé la mise en œuvre d'un Schéma de Développement Sportif et a étudié l'opportunité d'implanter un nouvel équipement sportif sur le territoire : le Centre National de l'Arbitrage et du Bénévolat. Les études relatives à ces deux projets n'ont pas abouti.

Lors du premier mandat 2016-2020, les lignes directrices visant à homogénéiser les politiques sportives des EPCI préexistants ont également été posées, notamment en matière de soutien financier et d'identification des équipements sportifs rayonnants.

En 2020, à l'aune de la nouvelle mandature, la Communauté urbaine a choisi de revoir entièrement son positionnement en matière de soutien financier, d'asseoir le fonctionnement de sa politique de gestion des centres aquatiques (analyse et renouvellement des DSP, suivi des délégataires....)

et, afin d'inscrire sa dynamique sportive dans le temps, en amorçant un plan de modernisation du patrimoine sportif, traduit en 2023 par la rénovation de la Butte Verte et du Stade Nautique International (phase bassin). Un plan de sobriété énergétique a été instauré durant l'hiver 2022 sur les piscines et la patinoire afin de participer à l'effort de réduction des consommations induit par la crise énergétique. Enfin, la mise en place des partenariats renforcés autour de l'organisation de manifestations sportives de plein air (courses cyclistes, trails, aviron...) émerge également.

Afin de poursuivre ces actions, GPS&O s'est également donné pour objectif d'élaborer un Projet Sportif Territorial (PST) afin de mener une réflexion de fond sur son offre sportive et les besoins et attentes de ses habitants.

Le PST vise à construire ensemble une politique sportive dotée d'une vision pluriannuelle, lisible, comprise, appropriée, partagée par tous les acteurs concernés par la thématique du sport. L'élaboration d'un PST est un exercice complexe, qui demande, dans l'idéal, de prendre en compte plusieurs éléments : un état des lieux du territoire ; des éléments de prospective territoriale pour se projeter dans un futur probable et un débat participatif pour des propositions finales.



Figure 2 : le projet sportif de territoire

Un diagnostic sport a été réalisé d'avril à juillet 2023, par le Centre de Droit et d'Economie du Sport (CDES) de l'université de Limoges, afin d'obtenir un état des lieux quantitatif approfondi du territoire en matière sportive, reposant sur des éléments statistiques externes (équipements, licenciés, associations), comparé à plusieurs territoires de référence dont Rouen Métropole et Saint-Etienne Métropole... Ainsi qu'une réflexion croisée sur les enjeux économiques, identitaires et en matière d'attractivité pour le territoire.

En complément de cette approche quantitative, les assises du sport se sont tenues les 6 et 7 octobre 2023, réunissant divers acteurs impliqués dans la définition des politiques sportives autour de plusieurs discussions thématiques : élus, associations sportives, techniciens des communes, partenaires institutionnels et privés (Institut de Santé Parasport Connecté ISPC, Comité Départemental pour le sport adapté...)

Le document qui suit vise à poser des éléments de diagnostic à l'échelle globale du territoire, à faire des propositions qui relèvent de l'action de la Communauté urbaine, travaillées en concertation avec les communes et les clubs sportifs afin d'être mis en œuvre en articulation avec ces acteurs. Ce document a été réalisé par la Direction des sports d'avril 2023 à décembre 2023, en partenariat avec le CDES de l'Université de Limoges.

I. Etat des lieux

Cette première partie a pour objectif de faire apparaître les différentes forces et faiblesses du territoire pour évaluer ce qui pourrait être entrepris, puis apprécier le décalage entre l'offre et la demande de pratique sportive pour mesurer l'ampleur des besoins à satisfaire. Elle s'appuiera ainsi sur deux fils conducteurs :

- Au niveau socio-économique : quelles sont les principales caractéristiques qui émergent de l'analyse statistique, et comment peut-on nuancer ces résultats grâce à un entretien avec les personnes ressources du territoire ?

- Sur un plan sportif : quels décalages entre l'offre et la demande de pratiques permettent de faire apparaître un certain nombre de besoins à satisfaire ?

NB : La Région Île-de-France, Saint Etienne Métropole et Rouen métropole ont été choisis comme territoires de comparaison, les deux métropoles présentant des similitudes avec GPS&O.

I.1. Portrait de territoire

Principales forces et faiblesses

À partir des études et documents consultés sur le territoire de la Communauté urbaine, il est possible de faire apparaître un certain nombre de spécificités qui devront être prises en compte dans le projet sportif de territoire :

Un territoire très hétérogène

Notre portrait de territoire a bien mis en avant la très grande hétérogénéité de la Communauté urbaine autour de cinq points majeurs :

- L'éclatement du territoire aux deux extrêmes avec l'attraction à l'Est de Paris et l'attraction à l'Ouest de Rouen ;
- La structure polycentrique du territoire autour de quatre pôles d'égale importance ;
- La diversité des communes en termes de taille, de revenu, de composition socio-professionnelle, dont la présence de QPV ;
- La spécificité d'un territoire constitué aux deux tiers d'espaces naturels et agricoles ;
- La traversée de la Seine dans toute la largeur du territoire d'Est en Ouest.

Cette très grande hétérogénéité aura des conséquences importantes sur le projet sportif qui devra faire face à des **situations très contrastées** et à l'**absence d'un sentiment d'appartenance** à une entité commune. Il y aura donc un enjeu majeur à relever pour **instrumentaliser le sport au service de l'image du territoire, de l'accessibilité à la pratique pour tous et de la préservation de la qualité de l'environnement.**

Une croissance démographique soutenue

La Communauté urbaine connaît une **forte croissance démographique** due à son solde naturel qui fait plus que compenser un solde migratoire négatif.

Le projet sportif devra tenir compte de l'**augmentation des besoins** liée à la fois à la croissance de la population ainsi qu'à son rajeunissement. Par ailleurs, la perte d'attractivité du territoire révélée par un solde migratoire négatif, pourra susciter **des actions dans le champ sportif en faveur d'une amélioration de la qualité de vie**, élément également au cœur du projet de la CU (« territoire où il fait bon vivre »).



Figure 3 : population des communes selon INSEE, RP 2019

Un espace segmenté

Le territoire de la Communauté urbaine **se caractérise par des coupures urbaines** (autoroutes, lignes ferroviaires, zones industrielles) et **naturelles** (le franchissement de la Seine) qui ne facilitent pas la mobilité des résidents.

Ce sera un problème à débattre lors de l'élaboration d'un schéma d'équipements sportifs pour déterminer leur localisation optimale.

Dans cette perspective, **le développement de la mobilité douce** (vélo, marche...) constitue un enjeu important, tant d'un point de vue de sport-santé que de lutte contre le changement climatique.

Des quartiers défavorisés

Le territoire de GPS&O compte **12 QPV concentrant 15% de la population totale, dont 40% vivent en dessous du seuil de pauvreté**. Si le sport à lui tout seul ne réglera pas la question des QPV, il peut participer à une reconnaissance et une **meilleure intégration des populations défavorisées**. C'est d'autant plus urgent que notre portrait de territoire a bien rappelé que le taux de pénétration des licences (licences/population) en QPV était de 11,6% comparés aux 21,6% de la Communauté urbaine dans son ensemble.

Au-delà de tous ces indicateurs quantitatifs, le CDES a souhaité compléter ces résultats par un entretien approfondi avec des représentants de la Communauté urbaine.

Notre entretien n'a fait que conforter les résultats obtenus au niveau quantitatif. On voit bien que l'un des enjeux majeurs à relever réside dans **la très grande hétérogénéité du territoire**. Il s'agit alors de savoir comment le sport peut participer à la construction d'**une vision commune** de la Communauté urbaine. L'amélioration du **sentiment d'appartenance** à une même entité sera certainement le principal défi à relever par le projet sportif territorial. Cela nécessitera des choix au niveau **des 6 disciplines sportives les plus à même de rassembler** et au niveau **des équipements sportifs capables de permettre une identification à la Communauté urbaine**. Il est à noter que la Communauté urbaine œuvre déjà sur certains aspects de la politique sportive (gestion des installations communautaires dont les piscines, développement du Savoir Nager, soutien à des sportifs de haut niveau, accueil d'événements, etc.).

1.2 Etat des lieux de la pratique sportive

Recensement des équipements

Le territoire recense 1 213 équipements sportifs selon le RES 2019.

Du côté des équipements, il est intéressant d'analyser l'indice de densité relative en termes de licenciés qui donne une idée du sur ou sous-équipement du territoire par rapport à la norme régionale ou nationale. Si on prend la référence nationale, il apparaît que du sous-équipement relatif de la Communauté urbaine existe avec les sites d'activités aquatiques et nautiques ; les bassins de natation ; les équipements d'athlétisme ; les équipements équestres ; les salles et terrains ; les courts de tennis.

Quelques spécificités ont été relevées dans le diagnostic, comme la surreprésentation de salles de combat (plus de 2 fois plus élevés qu'à l'échelle nationale).

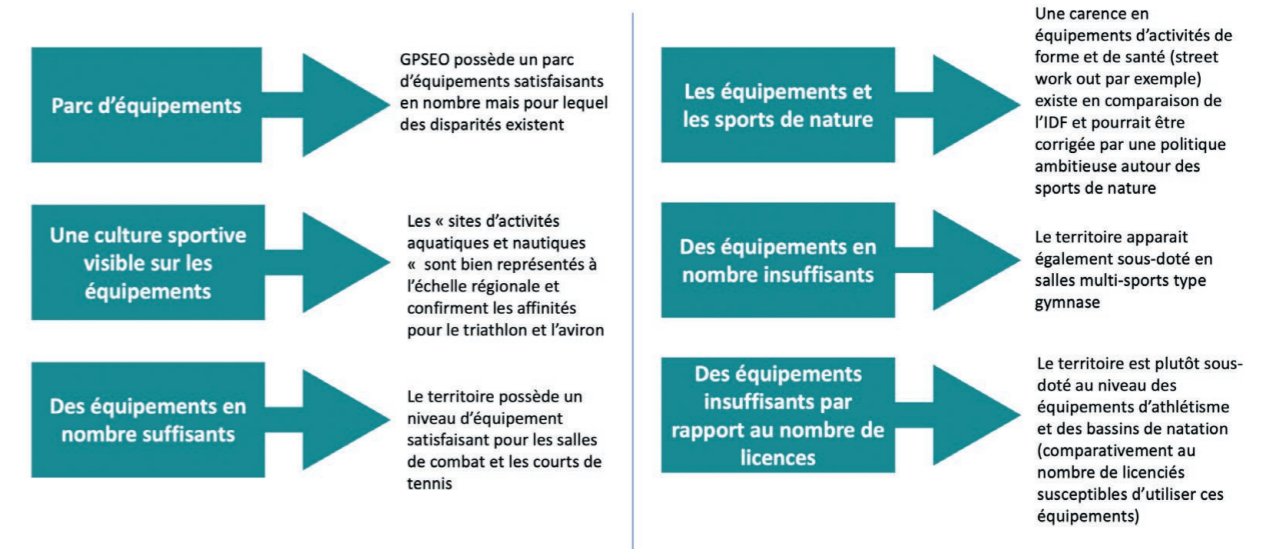


Figure 4 : synthèse équipements, CDES, 2023

Recensement des associations

GPS&O compte plus de 750 associations sportives sur son territoire. On dénombre 120 licenciés par club en moyenne (source : INJEP 2019), face à 95 au niveau national. Les clubs d'aviron sont particulièrement présents et 3 fois plus nombreux sur l'intercommunalité qu'au niveau régional.

On relève également que les licenciés de triathlon sont concentrés sur un nombre restreint de clubs.

Ainsi du côté de l'offre des clubs, on retrouve les mêmes tendances que pour la structure licenciée (cf. profil des licenciés), avec une spécificité forte au niveau des sports d'eau (aviron, voile) ; du baseball ; des sports de combat (karaté, boxe, judo, lutte, taekwondo) ; de l'athlétisme.

La localisation des clubs semble corrélée à la population des communes et 14 communes se distinguent par une absence totale de clubs (données 2019). De plus, la proximité de la Seine est un facteur déterminant de la présence des clubs dans les communes.

Figure 5 : nombre de clubs par commune selon la population, CDES, 2023





Figure 6 : synthèse clubs, CDES, 2023

Profil des licenciés sur le territoire

NB : la comptabilisation des licences se fait selon le lieu d'habitation du pratiquant, et non son lieu de pratique.

En 2019, 90 821 habitants de GPS&O sont licenciés d'une fédération sportive soit **21,6% de la population**, contre 27,5% à l'échelle des Yvelines et 20% à l'échelle de la Région Île-de-France. Il faut noter que par rapport à la localisation des licenciés, **les quatre pôles urbains connaissent une sous-représentation des licenciés par rapport à la population.**

Près de la moitié (45%) des licenciés de GPS&O **ont moins de 15 ans**, et 65% moins de 30 ans. De façon générale, **les femmes ont un taux de pratique inférieur à celui des hommes.** Deux disciplines attirent le plus les femmes : l'équitation et la gymnastique.

65% des licences sont affiliées à des fédérations olympiques, ce qui est supérieur à la valeur nationale (58%).

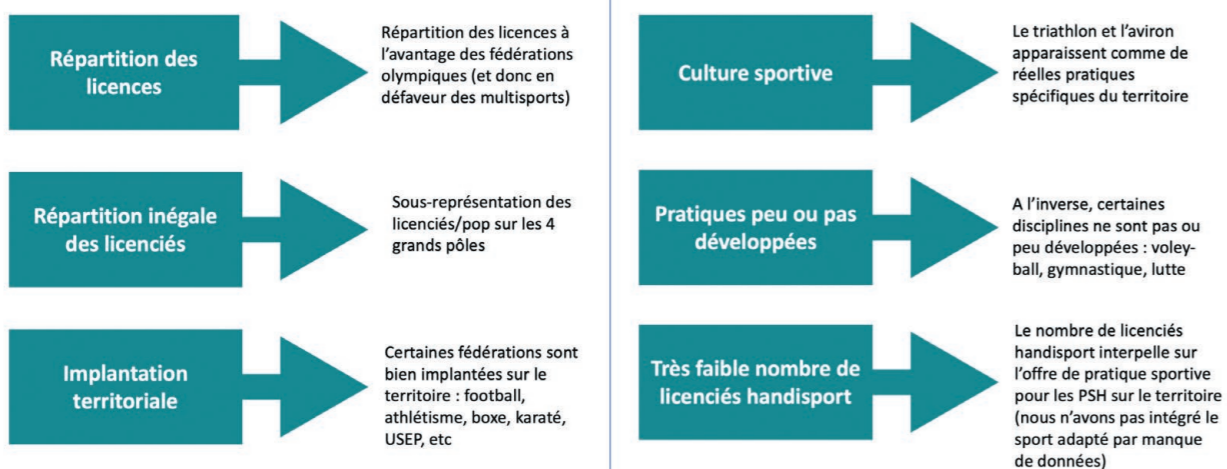


Figure 7 : synthèse licences 1, CDES, 2023

En revanche, le classement des 5 fédérations délivrant le plus de licences sur le territoire est sensiblement le même qu'en Île-de-France, malgré quelques spécificités (notamment le poids des licenciés en aviron) : FF Football, UNSS, FF Tennis USEP et FF Judo.

Du côté de la demande de pratique licenciée, il est intéressant d'analyser l'indice de spécificité de la Communauté urbaine avec la norme nationale comme base de référence :

- Un groupe de quatre pratiques se détache nettement : karaté ; aviron ; baseball ; USEP ;
- Un autre groupe de quatre sports présente une forte spécificité : triathlon ; athlétisme ; golf ; boxe ;
- À l'inverse, en bas de classement, on notera la place particulière de l'handisport avec un indice de 27 !

Au sein des Quartiers politique de la Ville (QPV), seule 15% de la population est licencié d'une association sportive. Plus du tiers des licences délivrées sont des licences FFF, le handball, le judo, le karaté et l'athlétisme y sont également pratiqués. Le volume de licences féminines y est 7 points en deçà du volume constaté sur GPS&O (30,7% contre 37,8%), ce qui interroge sur la politique sportive à mener en direction des QPV.

Nous retiendrons ici le faible taux de pénétration des licences dans les QPV, avec un retard significatif pour les licences féminines et une surreprésentation du football.

Ces premiers résultats quantitatifs méritent d'être confrontés à une analyse plus qualitative issue des tables rondes organisées durant les assises du sport.

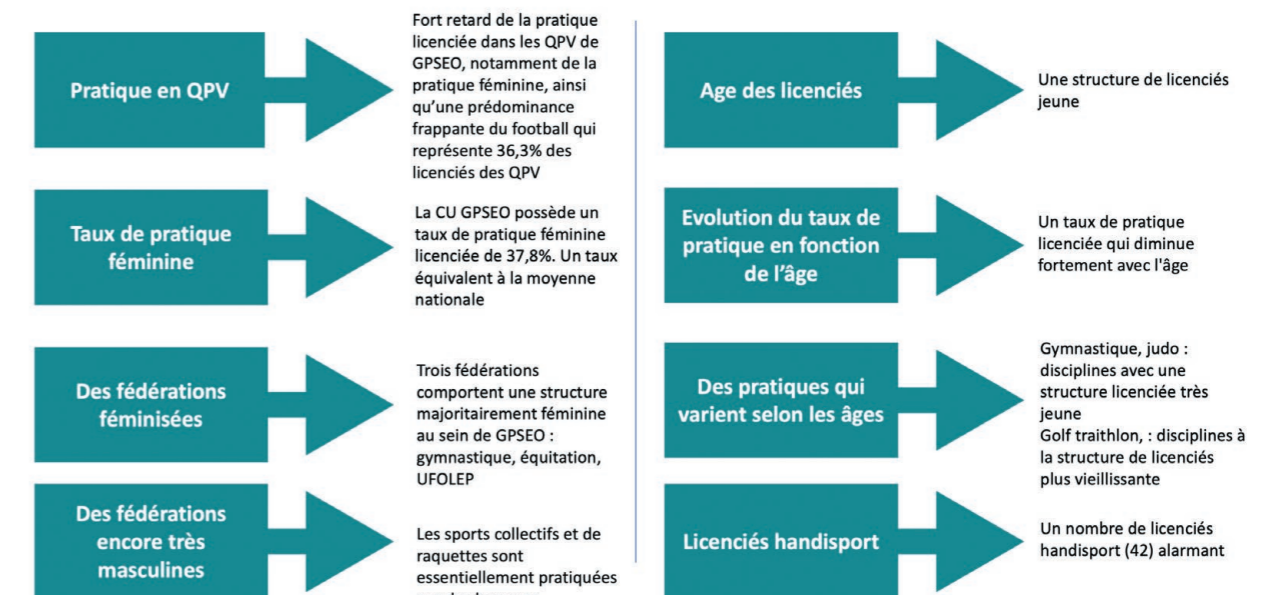


Figure 8 : synthèse licences 2, CDES, 2023

II. Axes du Projet Sportif de Territoire

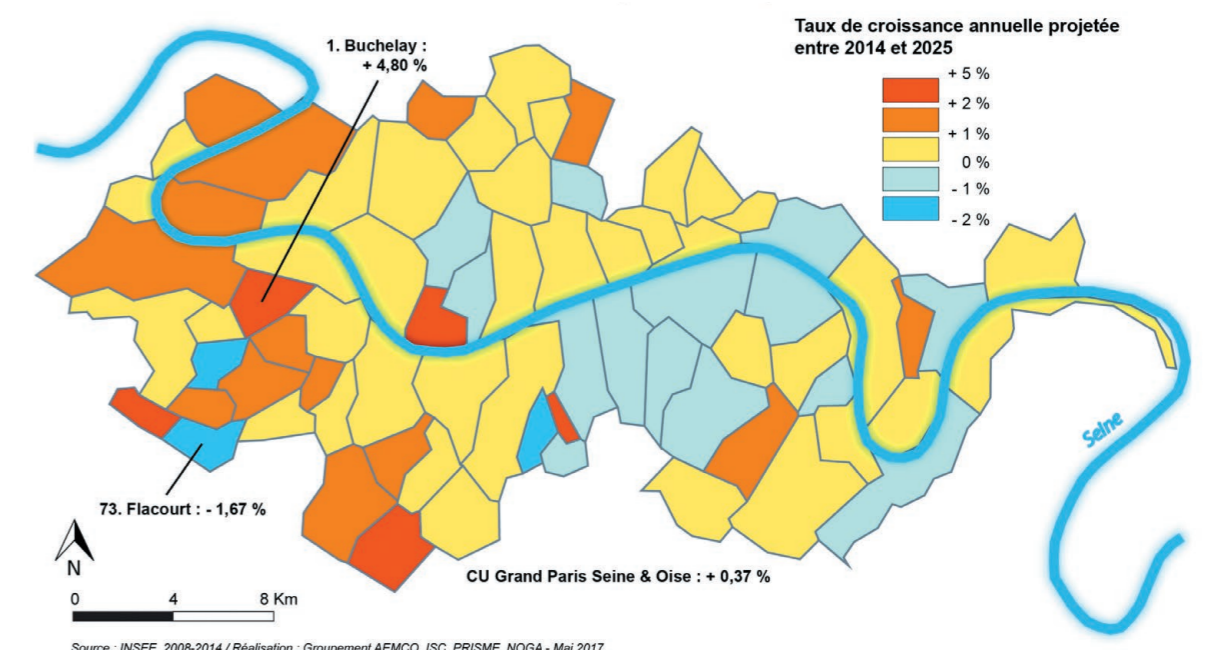
Cette seconde partie présente les cinq axes stratégiques qui émergent de la réalisation des différentes étapes du projet sportif de territoire : son diagnostic territorial et des échanges qui se sont tenu lors des assises du sport. Si l'objectif de toute politique sportive est d'améliorer l'accès à la pratique pour le plus grand nombre, il est possible également d'utiliser le sport comme vecteur d'images, de valeurs positives, de solidarité, de développement et d'attractivité du territoire.

II.1 AXE 1 : Les centres aquatiques au cœur de la politique sportive communautaire

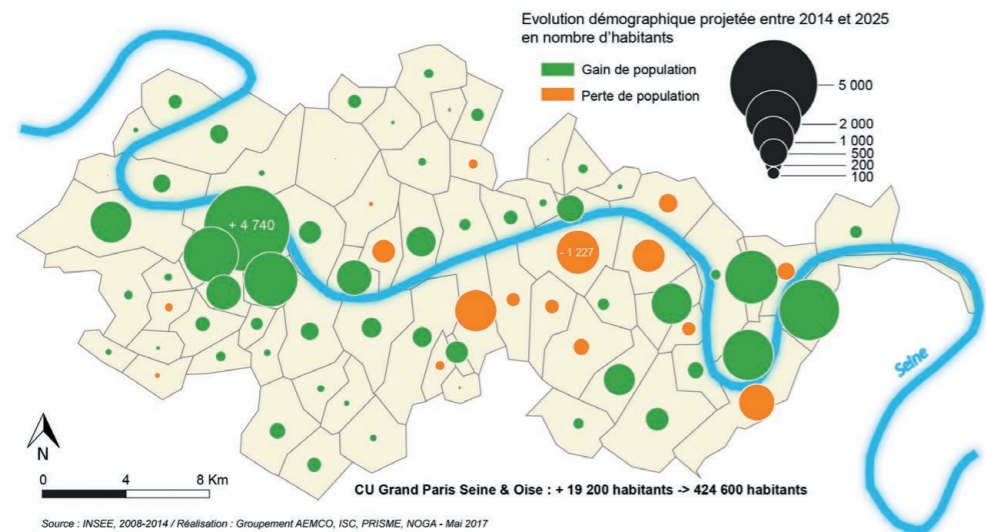
Objectifs : Mettre en place un schéma directeur des piscines en 2025 autour d'un projet de service public renouvelé à travers l'harmonisation de l'enseignement de la natation, l'optimisation du cadre d'activités des clubs utilisateurs et l'amélioration de la qualité de service et de l'accroissement de l'offre d'animations pour le grand public.

Afin de pouvoir réfléchir en matière d'enseignement de la natation, d'activités des clubs et d'animations pour le grand public et de comprendre les besoins spécifiques, **la Communauté urbaine a analysé la composition démographique de son territoire.**

» Carte de projection démographique (taux de croissance annuel) :



Carte de projection démographique (nombre d'habitants) :



Afin de répondre aux enjeux de demain, la Communauté urbaine a réalisé un audit de ses équipements aquatiques actuels, de leur localisation, de leur capacité et de leur utilisation.

Panorama des équipements aquatiques :

Une offre de piscines complémentaire avec des capacités d'évolutions limitées

4 piscines sont à vocation Scolaire et Associative

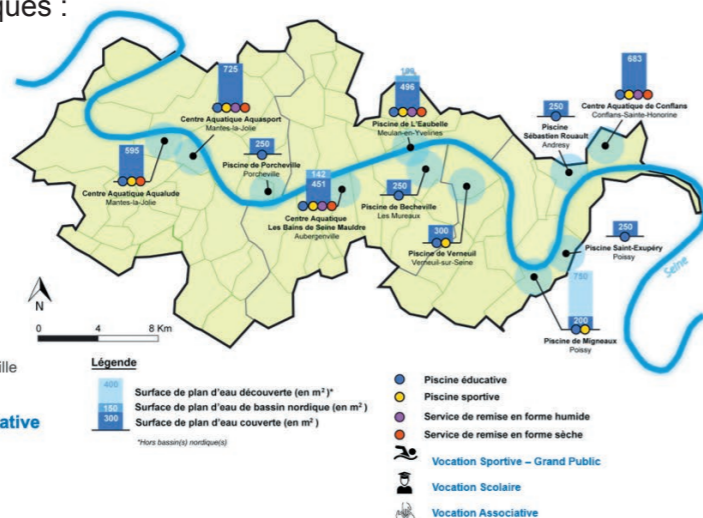
- Piscine Sébastien Rouault – Andrézy
- Piscine de Bècheville – Les Mureaux
- Piscine de Saint Exupéry – Poissy
- Piscine de Porcheville

4 piscines sont à vocation Sportive et Scolaire

- Piscine – Verneuil sur Seine
- Centre aquatique Aqualude – Mantes-la-Jolie
- Centre aquatique Les Bains de Seine Mauldre – Aubergenville
- Piscine L'Eaubelle – Meulan-en-Yvelines

3 piscines sont à vocation Sportive, Scolaire et Associative

- Piscine de Migneaux – Poissy
- Centre aquatique Aquasport – Mantes-la-Ville
- Centre Aquatique – Conflans Sainte Honorine



Bilan quantitatif de l'offre aquatique :

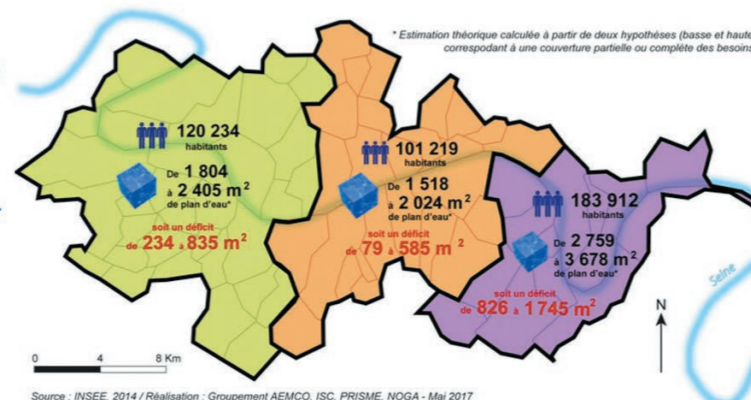
Un territoire carencé en surface de plan d'eau, en particulier sur secteur Est

➢ Ratio minimal national m² plan d'eau par habitant: 1,5m²

➢ Ratio moyen CU GPS&O m² plan d'eau par habitant 1,12 m²

(25 % inférieur au ratio minimal national)

- 1,31 m² sur le secteur Ouest
- 1,42 m² sur le secteur Centre
- 1,05 m² sur le secteur Est



Chiffres clefs :



11 piscines

- 6 gérées en régie
- 4 gérées en DSP
- 1 gérée en concession



Pour les piscines en régie: 59 agents permanents

- + 30 vacataires « annuels »
- + 50 « saisonniers »



4 secteurs d'activités

- Accueil / régie
- Exploitation
- Enseignement – surveillance – animation
- Administratifs



Environ 970 000 utilisateurs/ an

- Pour les 11 piscines



218 écoles accueillies par an

- 1 210 classes
- 32 000 élèves



De 2,5 à 5 millions € :

- coût de modernisation et de rénovation selon l'équipement aquatique

Harmonisation du savoir-nager et l'enseignement de la natation :

La Communauté urbaine a entrepris d'harmoniser à l'ensemble du territoire sa politique publique d'apprentissage de la natation afin de promouvoir la sécurité aquatique, d'encourager un mode de vie sain et permettre à chaque enfant du territoire de savoir-nager en CM2.

À cet effet, elle a réalisé entre octobre 2022 et mars 2023 un audit des usages de la natation.

Chiffres clefs du savoir nager de la Communauté urbaine :

Cet audit a permis d'identifier :

La capacité d'accueil de la nation scolaire sur les équipements aquatiques communautaires :

- Capacité totale d'accueil de la natation scolaire sur les 11 piscines : 1 320 classes ;
- Le nombre total de classes de niveaux CP, CE2, CM2 est de 1 064 sur le territoire de la Communauté urbaine ;
- 81 classes d'écoles des communes hors GPS&O accueillies.

Des disparités organisationnelles :

- Selon les communes, le % de classes accueillies varie fortement ;
- Pas de priorisation dans les niveaux de classes ;
- Disparité dans l'organisation des cycles.

Des inégalités financières :

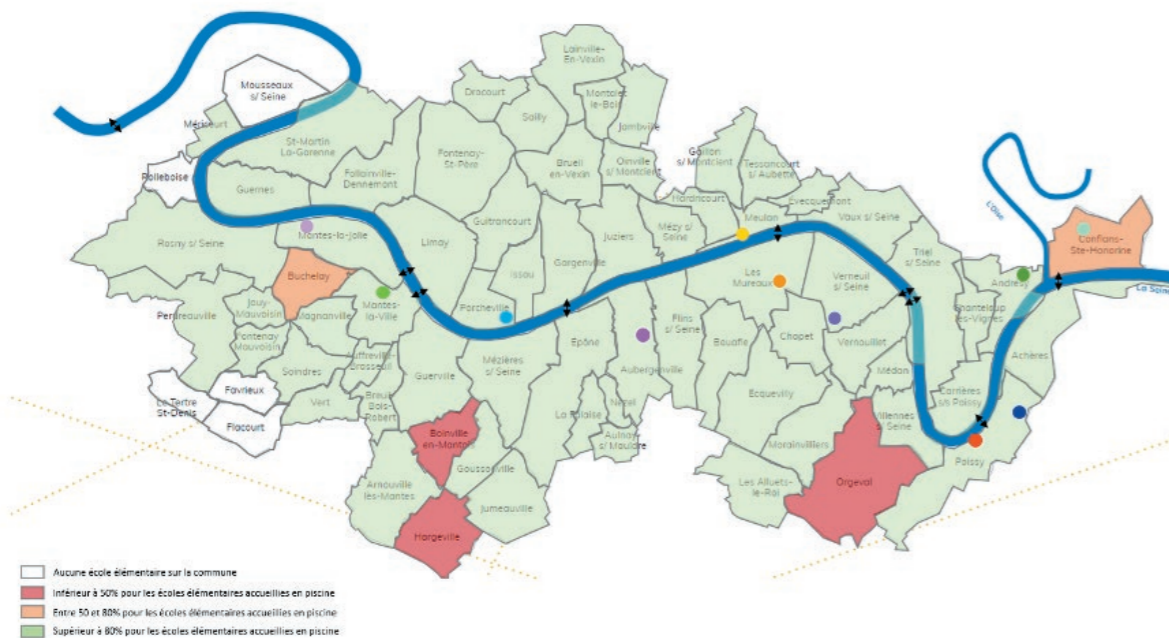
- Des communes avec accès payant ;
- Des communes avec accès gratuit ;
- Des tarifs variables pour les communes facturées.

Un maillage territorial assez cohérent de la natation scolaire :

➤ Répartition des écoles maternelles et élémentaires sur le territoire accueillies dans les piscines



Maillage des écoles élémentaires accueillies en piscine sur le territoire



À l'issue de cet audit, un travail partenarial conséquent a été réalisé avec l'éducation nationale puis les communes du territoire afin d'harmoniser les programmes de natation (durée, organisation, classes d'âge) dans les écoles en tant que partie intégrante du programme éducatif.

Inscrite dans le code de l'éducation nationale, la **natation scolaire fait partie des programmes d'enseignement, elle est une priorité nationale** et présente donc un caractère obligatoire. L'attestation scolaire « **savoir-nager** » est ainsi incluse dans le livret scolaire et atteste de sa maîtrise. Trois niveaux de classes sont privilégiés par l'éducation nationale dans cet apprentissage : actuellement le CP par la mise en œuvre d'un projet pédagogique d'aisance aquatique, le CE2 pour la validation des attendus de fin de cycle 2 et enfin le CM2 pour conforter les apprentissages et favoriser la continuité pédagogique avec le collège. **Pour ces trois niveaux d'apprentissage, l'égalité de traitement entre les communes doit être la règle et la gratuité appliquée pour toutes les écoles publiques et privées, sous contrat avec l'État, du territoire.**

Par ailleurs des **campagnes de sensibilisation** sont menées au sein des piscines sur le temps des vacances scolaires pour souligner l'importance de savoir nager, en mettant l'accent sur la **sécurité aquatique** et les avantages pour la santé. Ces campagnes pourraient cibler différentes tranches d'âge et groupes démographiques.

Enfin, afin de lutter contre la pénurie nationale relative à la formation des instructeurs/maître-nageur sauveteur, la Communauté urbaine va poursuivre son engagement au côté des organismes de formation, pour assurer **une formation adéquate et la certification des instructeurs de natation** pour garantir des cours de qualité et une supervision appropriée. Des partenariats ont également été conclus avec les clubs de natation pour promouvoir l'apprentissage de la natation.

La Communauté urbaine en partenariat avec le comité départemental du sport adapté va s'assurer que les **programmes d'apprentissage de la natation sont inclusifs, accessibles et adaptés à tous les niveaux de compétence, y compris pour les publics empêchés.**

Un système d'évaluation pour mesurer l'efficacité des programmes et apporter des ajustements si nécessaire sera mis en place. Un suivi régulier des progrès et des résultats visera à améliorer la qualité des programmes.

Optimisation du cadre d'activités des clubs utilisateurs :

Une multiplicité de tarifs engendrait des inégalités tarifaires entre les associations sportives du territoire (accès gratuit ou payant avec des variations des tarifs appliqués jusqu'à 231€). Il a été approuvé par équité territoriale de **mettre à disposition gratuitement les piscines aux associations sportives du territoire pour l'organisation de leurs entraînements et activités.** Dans le cadre de l'organisation de compétitions ou animations sportives, cette mise à disposition gratuite est limitée à 6 demi-journées par an, par équipement. Cette harmonisation permet d'effacer les inégalités de traitement dans les modalités de prise en charge de la tarification des lignes d'eau.

L'objectif est également de **rendre plus accessible l'adhésion aux clubs de natation du territoire et d'accompagner les clubs de natation vers un rayonnement plus large** et des performances sportives plus élevées.

Des investissements ont été et vont continuer à être programmés (renouvellement de compresseurs de plongée) afin de permettre aux clubs d'œuvrer dans **des conditions d'accueil et de sécurité propices au développement de leur pratique sportive.**

Accroissement de l'offre d'animations pour le grand public :

La Communauté urbaine enrichit chaque année **une gamme variée d'activités** au sein de ses centres aquatiques pour répondre aux intérêts divers de ses usagers. Elle organise **des événements ponctuels et des programmes saisonniers pour attirer de nouveaux utilisateurs.**

Communication et promotion :

Des **campagnes de communication** pour informer les habitants du territoire des nouvelles offres, des incidents ponctuels et des événements à venir sont développées et vont continuer à se développer.

Des écrans aux accueils de chaque piscine permettront **d'optimiser la communication auprès des usagers** sur les règles de sécurité, permettront de prendre connaissance des informations et événements en cours au sein de la Communauté urbaine.

Suivi et évaluation continue :

Des mécanismes d'évaluation continue pour **ajuster le schéma directeur en fonction des résultats obtenus et des retours des parties prenantes.**

POINTS CLÉS À RETENIR

Axe 1 : Centres aquatiques

- ◆ Harmonisation de l'enseignement de la natation dans le cadre des objectifs nationaux fixés par le programme Savoir Nager, (notamment l'acquisition de la natation en CM2), entre les différents établissements, face à une diversité de pratiques
- ◆ Face à l'hétérogénéité de situations tarifaires, mise en place de la gratuité pour l'accès des clubs sportifs aux piscines
- ◆ Augmentation et diversification de l'offre d'animations "grand public" et renfort des moyens de communication
- ◆ Réalisation d'un schéma directeur des piscines en 2025

II.2 AXE 2 : Rénover les équipements sportifs structurants pour répondre aux enjeux de demain

Objectifs : Dans un contexte de nécessaire préservation des énergies, rénover les équipements sportifs communautaires afin d'optimiser d'à minima 40% leur performance énergétique d'ici 2030. Cette stratégie se traduit par la modernisation du complexe sportif de la Butte verte en 2023, puis se poursuivra d'ici 2030 avec les rénovations du stade nautique Didier Simond, des piscines Sébastien Rouault, de l'Eaubelle, de Becheville, de Porcheville, de Saint-Exupéry et de Migneaux et de la patinoire.

En matière d'équipements sportifs, la Communauté urbaine a reconnu d'intérêt communautaire, d'une part, l'ensemble des centres aquatiques du territoire, constituant ainsi une **véritable compétence communautaire de la natation publique et un réseau établissant un maillage territorial** et, d'autre part, **les équipements sportifs rayonnants à l'échelle communautaire** comme la patinoire ou le stade nautique Didier Simond.

L'âge et l'état d'usage du parc, l'augmentation des coûts de l'énergie, les enjeux de la transition environnementale, mais également l'évolution des pratiques sportives et l'inscription de l'héritage des jeux olympiques de Paris 2024 en lien avec le territoire, incitent la Communauté urbaine à mettre en place **un plan pluriannuel de modernisation de ses équipements sportifs.**

Dans **un contexte de préservation des espaces fonciers et d'accroissement de la population**, de nécessaire accompagnement et diversification des pratiques et des performances sportives existantes au sein du territoire, il est **nécessaire de rénover les équipements sportifs d'intérêt communautaire**, certains n'ayant jamais été rénovés ou d'autre étant en service depuis plus de 50 ans (4 équipements aquatiques sur les 11 sont issus du plan des 1 000 piscines des années 70) pour leur permettre de s'inscrire dans **l'avenir patrimonial et sportif de la communauté urbaine.**

La rénovation des équipements sportifs communautaires pour **optimiser leur performance énergétique de 40% d'ici 2030** constitue un cap aligné sur les objectifs de préservation des énergies au niveau national et international. À ce titre, la communauté urbaine a réalisé en 2022 un **audit énergétique** qui a permis d'identifier les postes et les coûts de travaux nécessaires pour atteindre à minima 40% d'économie d'énergie pour chaque structure.



Depuis 2022, un **plan de sobriété énergétique** est également mis en place à chaque période hivernale sur les piscines et la patinoire, afin d'adapter le fonctionnement des équipements sportifs pour réduire leur consommation énergétique tout en préservant la qualité du service rendu aux habitants du territoire.

Le plan de modernisation des équipements sportifs ne se concentre pas uniquement sur les enjeux énergétiques, il vise également à permettre à la Communauté urbaine de se doter **d'un patrimoine d'équipements sportifs tournés vers l'avenir et adaptés aux évolutions des demandes en matière de pratique et de performance sportives**. Ainsi, les usagers que représentent les clubs sportifs du territoire sont associés dès la phase de programmation de travaux, comme sur l'exemple du projet de la base nautique de Meulan ou de la rénovation de l'espace bâti du Stade Nautique International Didier Simond de Mantes-la-Jolie.

Ce plan, amorcé en 2022, doit se poursuivre jusqu'en 2030 et ainsi permettre la rénovation de tous les équipements sportifs le nécessitant :

- **Modernisation du complexe sportif de la Butte Verte** : Réfection des terrains synthétiques, création de nouveaux vestiaires PMR arbitres, rénovation de la piste de karting, rénovation des aires de jeux avec remplacement du toboggan, ajout d'une clôture délimitant et sécurisant les terrains de base-ball et de cricket, amélioration des terrains de base-ball et de cricket. L'ensemble de ces travaux ont été réalisés en 2023, à l'exception de la pose du modulaire vestiaire PMR et de l'amélioration du terrain de cricket, prévus début 2024.

Les partenaires financiers de cette opération sont le district yvelinois de football via son Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) et la Région Île-de-France au titre de son dispositif sur les terrains de grands jeux.

Rénovation du stade nautique Didier Simond :

Labellisé **Centre de Préparation aux jeux olympiques**, le stade nautique Didier Simond constitue l'un des meilleurs bassins d'aviron et de canoë en ligne de France et l'un des plus utilisés pour des compétitions en Europe. N'ayant jamais été rénové et afin de l'inscrire dans **l'héritage des jeux olympiques pour le territoire**, le Stade nautique va faire l'objet d'une rénovation en 3 phases :

- Rénovation du bassin, des berges et des pontons ;
- Création de nouveaux locaux annexes ;
- Démolition de l'espace Guyader, réorganisation des cheminements, réhabilitation de la tour d'arrivée et aménagement paysager.



Les travaux de rénovation du bassin ont débuté en septembre 2023 et se poursuivent jusqu'à l'été 2024. Puis les travaux portant sur le bâti et la destruction de l'espace Guyader interviendront en 2025 et 2026.

Les partenaires financiers de ce projet sont le Conseil Départemental des Yvelines via son appel à projet Rayonnement Olympique des Yvelines, sur la phase bâtie. Le Contrat Yvelines Territoire et l'Agence Nationale du Sport concourent également au financement de la phase de travaux portant sur le bassin.

Rénovation de la patinoire :

Seule patinoire des Yvelines, la patinoire communautaire à Mantes-la-Jolie, est un équipement dont les publics sont à la fois de proximité, issus de toute la Communauté urbaine, mais également de Normandie et de l'ouest francilien. Faisant face à des problèmes techniques récurrents et dans une logique d'amélioration de sa performance énergétique, mais aussi afin d'y optimiser son organisation fonctionnelle, sa rénovation est nécessaire pour permettre d'opter pour des technologies de réfrigération plus écoénergétiques, mais également de revoir son organisation interne pour un meilleur accueil des publics.

Rénovation des piscines

Gestionnaire de 11 piscines, la Communauté urbaine bénéficie d'un maillage territorial adapté à l'échelle de son territoire qu'il convient d'**entretenir et de moderniser face aux enjeux énergétiques et d'évolution des pratiques**.

De nombreux équipements sont issus du plan « 1000 piscines » mené dans les années 70 par les pouvoirs publics (Piscines : Sébastien Rouault à Andrésy, Bècheville aux Mureaux, à Porcheville, Saint-Exupéry à Poissy) et il est essentiel aujourd'hui d'inscrire cet important patrimoine dans l'avenir. Ainsi ces piscines feront l'objet d'une **rénovation permettant de répondre plus qualitativement aux besoins du territoire, d'améliorer de façon importante leur performance énergétique, d'améliorer le confort des usagers et de leur permettre de bénéficier pour chacune d'elles d'un champ de compétence spécifique et des innovations actuelles** (Accueil des tout-petits, sport santé...) afin de permettre à la Communauté urbaine de se doter d'un pool d'équipement complémentaire.

Deux centres aquatiques sont également situés sur des Îles de la Seine (Eaubelle et Migneaux). Il s'agit donc de **patrimoine exceptionnel mais qui nécessite également d'être en grande partie réadapté à leur implantation sur des environnements aussi sensibles**, tout en conservant leur dimension d'équipements emblématiques et grand public qui s'inscrit dans l'histoire du territoire dans la villégiature en bord de Seine.

La Communauté urbaine a **adapté le calendrier des rénovations à l'apprentissage du savoir nager et notamment aux capacités d'accueils de l'ensemble des scolaires au sein des centres aquatiques grâce à la solidarité territoriale**, ce qui permet d'avoir jusqu'à 2 équipements en rénovation au même moment. Ce dispositif de solutions alternatives mis en place dès septembre 2023 afin de permettre la fermeture de la piscine de l'Eaubelle à Meulan-en-Yvelines et en prévision de celle de la piscine Sébastien Rouault à Andrésy, en répartissant les créneaux de natation scolaire "prioritaires" (CP-CE2-CM2) sur les autres piscines du territoire. Le même dispositif a été mis en place pour les associations sportives.

En mettant en œuvre ces mesures, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise peut atteindre son objectif d'optimisation de 40% de la performance énergétique des équipements sportifs d'ici 2030, contribuant ainsi à la préservation des ressources et à la durabilité à long terme.

POINTS CLÉS À RETENIR

Axe 2 : Modernisation des équipements sportifs

- ◆ Adoption d'un plan pluriannuel de modernisation des équipements sportifs, portant une attention particulière à l'efficacité énergétique des bâtiments (conception neuve et réhabilitations) et à l'adéquation avec la pratique sportive d'aujourd'hui : prise en compte des besoins spécifiques, concertation avec les clubs sportifs sur la phase de programmation...
- ◆ Adoption d'un plan de sobriété énergétique, ensemble de mesures d'économies d'énergie concernant les piscines et la patinoire en saison hivernale
- ◆ Mise en œuvre d'un principe de solidarité territoriale permettant le report des publics et notamment des scolaires, durant les fermetures d'équipements pour travaux

II.3 AXE 3 : Accompagner les acteurs sportifs du territoire et permettre le développement du sport de haut niveau

Objectifs : Accompagner les clubs et les sportifs du territoire vers le haut-niveau mais également faciliter l'action, le développement et les ententes de l'ensemble des associations sportives du territoire Grand Paris Seine & Oise.

Pour accompagner les clubs et les sportifs du territoire GPS&O vers le haut-niveau et faciliter l'action, le développement, et les ententes de l'ensemble des associations sportives, une stratégie globale a été pensée par la Communauté urbaine depuis 2021 et la refonte du règlement d'octroi des subventions :

Entre 2016 et 2020, la Communauté urbaine a œuvré pour équilibrer à l'échelle du nouveau territoire communautaire les précédents dispositifs de subventions préexistants au sein des anciens EPCI. Néanmoins, ces soutiens demeuraient très larges, ce qui engendrait de nombreuses subventions de faibles montants, dont le motif était peu lisible et sans réflexion sur l'articulation avec le soutien communal mais également des autres partenaires institutionnels (Conseil département, Conseil régional, service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports).

En 2021, la Communauté urbaine a donc choisi de revoir l'ensemble de ces dispositifs de soutiens aux acteurs sportifs du territoire. **Forte du constat que le territoire compte de nombreux et dynamiques clubs formateurs qui ne bénéficient pas des ressources nécessaires à la conservation de leurs talents** jusqu'au plus haut niveau, la Communauté urbaine a mis en place trois dispositifs recentrés sur **l'accompagnement des sportifs, des clubs et des organisateurs de manifestations sportives vers le haut-niveau**. À budget constant (309 800 euros de subventions proposées en 2023 sur l'ensemble des trois dispositifs), cette concentration a permis **un effet levier de la dynamique sportive du territoire**, se traduisant par l'augmentation du nombre de titres individuels (triathlon, aviron, judo, boxe, canoë-kayak, athlétisme...) et collectifs (volley-ball) ainsi que par le nombre de montées à l'échelon sportif (basket-ball, handball) supérieur ou le classement national du club (athlétisme, aviron...), mais également d'organisation de manifestations sportives rayonnantes (championnats de France, régionaux, circuit professionnel...). Cette dynamique, qui vise à encore évoluer pour s'adapter au plus près des besoins des sportifs de haut niveau en sport d'équipes comme en individuel, a permis aux acteurs sportifs locaux de soutenir leur évolution sportive vers le niveau supérieur, de conserver leurs talents, mais aussi de structurer les relations interclubs avec **la mise en place d'ententes sportives à l'échelle de GPS&O** (athlétisme) ou de **partenariats interclubs** pour que les talents locaux demeurent sur le territoire. Ces différents phénomènes représentent un **vecteur d'images positif** pour le territoire de la Communauté urbaine à l'échelle nationale, qui sera amplifié en 2024 avec la signature de contrats avec quelques sportifs de haut niveau emblématiques « ambassadeurs » du territoire, pour certains, qualifiés aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

Afin de suivre au mieux l'emploi de ses subventions et leurs résultantes, la Communauté urbaine a établi **des indicateurs de performance pour mesurer le succès des initiatives mises en place et des rencontres régulières sont organisées** avec les sportifs et les clubs afin d'ajuster l'accompagnement communautaire en conséquence.

Pour les clubs utilisateurs des installations sportives de la Communauté urbaine, **la mise à disposition gratuite a été mise en place en 2023** afin de permettre une équité de traitement pour l'ensemble des disciplines sportives mais aussi afin de permettre **une meilleure accessibilité à certains sports et limiter le coût d'accès** (sport de glace et natation notamment).

La communauté urbaine est également très attentive au développement à la **promotion du sport féminin et de l'handisport**, en soutenant les initiatives pour promouvoir la participation des femmes dans le sport et faciliter l'accès des personnes en situation de handicap afin de sensibiliser et promouvoir la diversité dans le sport.

La communauté urbaine mettra en place au sein de sa direction des sports un **guichet unique visant à regrouper toutes les informations pertinentes pour les clubs et les sportifs**, y compris les ressources, les événements, les opportunités de financement, et les contacts utiles.

Des ateliers réguliers seront organisés en lien avec des **structures partenaires** sur des sujets tels que la gestion d'un club, le marketing sportif, les aides financières à destination des licenciés en clubs, etc.

En mettant en place cet accompagnement des acteurs sportifs locaux, Grand Paris Seine & Oise souhaite **créer un environnement propice au développement du sport de haut niveau, favoriser la collaboration entre les clubs et les sportifs**, et renforcer la place du sport au sein de la communauté urbaine.

POINTS CLÉS À RETENIR

Axe 3 : Accompagner les clubs et sportifs vers le haut niveau

- ◆ Refonte de la politique communautaire de subventions en direction du sport, désormais d'avantage orientée vers le haut niveau et le soutien aux événements rayonnants et pensée en complémentarité avec les autres dispositifs de subventions (communaux, nationaux...)
- ◆ Dans le cadre de l'année olympique 2024, signature d'un contrat d'images avec quelques sportifs de haut niveau « ambassadeurs » du territoire
- ◆ Renforcer la promotion du handisport et du sport féminin et impulser une réflexion autour de l'inclusivité
- ◆ Renfort du rôle de « guichet unique » de la Communauté urbaine, récoltant et diffusant les informations sur les dispositifs existants, mis en place par les partenaires institutionnels, instances nationales, etc (pass sport, fondation du sport français...)

II.4 AXE 4 : Promouvoir les sports de pleine nature et faire de Grand Paris Seine et Oise un lieu d'excellence des sports nautiques

Objectifs : Valoriser la qualité des espaces naturels du territoire en développant une excellence en matière de sports nautiques (aviron, canoë-kayak, voile) et en favorisant la pratique des sports de plein nature (trails, vélo, marche nordique...)

Avec **les deux tiers de son territoire de 500km² composés d'espaces naturels**, la Communauté urbaine bénéficie d'un **cadre de vie exceptionnel propice à la pratique sportive** et à la découverte du territoire.

Le développement exponentiel des pratiques sportives dites « libres » (sans être rattaché à une structure sportive) et des sports de pleine nature (aussi appelés sports nature ou sports outdoor ; 28,8 millions de Français de plus de 15 ans déclarent pratiquer un sport outdoor en 2018) est également un facteur incitatif à la valorisation des espaces naturels comme lieu de pratique sportive. En effet, ils s'exercent dans des sites ou sur des itinéraires en milieu naturel aquatique, terrestre ou aérien.

L'objectif est de **valoriser le territoire comme étant par lui-même un espace sportif** en lui apportant les outils nécessaires à cette valorisation (mise en place de cheminements, outils numériques de valorisation, de création de parcours...) et ainsi **préserver et valoriser le cadre de vie, plutôt que consommer de nouveaux espaces par la création de nouvelles infrastructures sportives**.

La Communauté urbaine souhaite réaliser en 2024, avec le Conseil départemental des Yvelines et le Comité départemental de la randonnée, **un travail d'identification des zones propices à la pratique des sports nautiques et des sports de plein air et réaliser au moins deux itinéraires traversant le territoire**. Ce travail pourrait être poursuivi pour tendre vers **une cartographie complète des cheminements du territoire et valoriser à travers des outils numériques** (site internet, application téléphonique) permettant de valoriser la qualité des espaces naturels du territoire, ses belvédères en direction des habitants mais également des acteurs du tourisme vert, du tourisme de proximité et du slow tourisme actuellement en plein développement.

Les sports de pleine nature constituent également un vecteur de découverte et de sensibilisation à la nature permettant **d'intéresser la population locale sur l'importance de la préservation de l'environnement et du respect des espaces naturels**.

La Seine et l'excellence nautique

Le territoire de GPS&O se caractérise essentiellement par sa polycentralité, ainsi que par son fonctionnement « en silos », dû principalement à la coupure découlant des axes de transport (autoroutes, voies ferroviaires) et des zones industrielles. Ainsi, comment réaliser l'unité autour d'une entité commune : l'axe Seine (qui lui, est transversal) ?

L'Axe Seine est à corréliser avec les éléments de diagnostic démontrant la prépondérance de sports nautiques par rapport à leur développement en Île-de-France. Comme les éléments du diagnostic du territoire, il existe en effet une identité du territoire très marquée autour des sports nautique et aquatique, notamment l'aviron et le triathlon, qui se traduit notamment :

- par l'importance du nombre de clubs d'aviron (« les sites d'activités nautique et aquatique sont bien représentés, confirmant les affinités pour l'aviron et le triathlon » : ainsi l'indice de spécificité traduit que

les clubs d'aviron sont environ 3,1 fois plus nombreux parmi les clubs de l'intercommunalité qu'au niveau régional ; les clubs d'aviron sont environ 2.5 fois plus nombreux parmi les clubs de l'intercommunalité qu'au niveau national.

- ainsi que par la structure des licenciés : le poids des licenciés de l'aviron (518 licenciés) dans le total des licenciés de GPS&O (plus de 90 000 licenciés) est 1,64 fois plus important que son poids à l'échelle régionale. **Le poids de l'aviron dans le total des licenciés de GPS&O est 1.95 fois plus important que son poids au plan national.**

Aussi le Stade nautique international pourrait ainsi jouer un rôle de vitrine sportive pour la communauté urbaine. Cet équipement devrait à l'avenir jouer un rôle déterminant dans l'identification du territoire de la communauté urbaine. Afin de mailler plus largement le territoire, il pourrait être envisagé d'intégrer à l'intérêt communautaire d'autres structures.

Par ailleurs, comme les éléments de l'audit du projet sportif de territoire et les assises du sport l'ont fait ressortir, la présence de la Seine (55km de berges, 18 franchissements : ponts, passerelles et viaducs) et les infrastructures attenantes (stade nautique, base nautique...), **le nombre de licenciés dans les disciplines nautiques (aviron, canoë-kayak, voile...), leurs résultats et le nombre de manifestations d'ampleur accueillies sont constitutifs d'un champ d'excellence sportif territorial.**

La communauté urbaine souhaite **valoriser cette excellence dans le domaine des sports nautiques** afin de doter le territoire d'une véritable spécificité sportive et permettre à un écosystème sportif dynamique de poursuivre son évolution pour faire de Grand Paris Seine & Oise, **un territoire de référence au niveau national et européen en matière de sports nautiques.**

POINTS CLÉS À RETENIR

Axe 4 : Sports de pleine nature et sports nautiques

- ◆ Réalisation d'un travail d'identification des sentiers, de cartographie et de création de deux espaces trails expérimentaux sur le territoire
- ◆ Exploiter une identité très fortement tournée vers les sports nautiques et de plein air, et notamment l'aviron et le triathlon, en définissant comme étant d'intérêt communautaire, les différentes bases nautiques opérant sur le territoire afin de créer une dynamique de réseau autour de cette pratique
- ◆ Se positionner comme un territoire de référence à l'échelle nationale et européenne sur les sports nautiques et notamment l'aviron, en continuant de capter les grands événements (régates de masses, championnats de France...)

À ce titre, une attention particulière sera portée au développement des infrastructures nautiques, notamment à travers la modernisation des équipements (le stade nautique Didier Simond, les îles de loisirs Val-de-Seine et Boucles de Seine...).

Afin d'asseoir cette dynamique, **une collaboration régulière avec les institutions sportives nationales** sera poursuivie et étendue, notamment des fédérations et les ligues régionales, afin **d'accueillir la formation des athlètes dans les sports nautiques** (en partenariat avec les clubs locaux et les fédérations), **intégrer les programmes de développement pour les jeunes talents, et de développer l'organisation de compétitions de renommée nationale** ou internationale pour accroître la visibilité du territoire.

Les programmes éducatifs en partenariat avec les écoles et collèges aujourd'hui en place pour **encourager les jeunes à découvrir et pratiquer des sports nautiques** seront poursuivis et développés.

En intégrant ces éléments dans une stratégie globale, Grand Paris Seine & Oise peut non seulement développer une excellence en matière de sports nautiques et de plein air mais aussi promouvoir la valorisation des espaces naturels du territoire. Cela contribuera à **renforcer l'attractivité du territoire et à favoriser un mode de vie actif et durable.**

II.5 AXE 5 : Le sport et les événements sportifs, un vecteur d'image et d'attractivité pour le territoire

Objectifs : Renforcer l'attractivité et la promotion du territoire autour, d'une part, d'une démarche coordonnée avec les communes autour des labélisations « Terre de jeux » et « Centre de Préparation aux Jeux » pour favoriser la dynamique du territoire en lien avec les jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 et, d'autre part, du développement de l'accueil de grands événements sportifs de plein-air de rayonnement national et international au sein du Grand Paris Seine & Oise

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, la Communauté urbaine, territoire labélisé « Terre de Jeux », souhaite mobiliser les différents acteurs du champ sportif (communes, habitants et associations sportives du territoire), autour de plusieurs projets afin de :

Mettre en valeur les équipements sportifs labélisés « centre de préparation aux jeux » par l'accueil des délégations olympiques étrangères

Les Jeux sont l'occasion, du fait de la venue de sportifs renommés et de délégations étrangères à l'entraînement, de mettre en lumière ces équipements ainsi que de générer des retombées économiques positives pour l'écosystème touristique, hôtelier et la restauration dans lequel ils s'insèrent. Cela s'inscrit dans un travail de coopération déjà amorcé avec les services des communes concernées, portes d'entrée des délégations étrangères. La Communauté urbaine souhaite également saisir cette opportunité pour interroger l'héritage post JO pour les habitants et associations sportives utilisatrices. Les différents chantiers de rénovations des équipements en cours, notamment sur le SNI, site qui fête ses 50 ans en 2024 et qui bénéficiera d'une rénovation majeure (bassin et bâti), bénéficieront à termes aux pratiquants (cf. axe stratégique 2).

7 équipements sportifs communaux et intercommunaux sont labellisés « Centre de Préparation aux Jeux » (CPJ) :

- le Stade Nautique International (SNI) Didier Simond de Mantes-la-Jolie (aviron) ;
- la plaine des sports Grigore Obreja de Buchelay (judo) ;
- le stade Claude Fichot de Conflans-Sainte-Honorine (athlétisme) ;
- le COSEC Pablo Neruda des Mureaux (Handball, boxe, boccia, breakdance) ;
- le complexe sportif Marcel Cerdan de Poissy (basket, boxe, cyclisme, handball, judo) ;
- le stade Léo Lagrange de Poissy (football, rugby, triathlon) en partenariat avec la piscine communautaire des Migneaux pour le Triathlon ;
- le gymnase des Prés l'Abbé de Gargenville (badminton).

Valoriser les sportifs de haut niveau résidant ou s'entraînant sur le territoire

Depuis 2021, la Communauté urbaine accompagne financièrement les clubs sportifs et les sportifs de haut niveau (cf. Axe 4). Parmi ces derniers, certains sont d'ores et déjà qualifiés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (Dorian CONINX, triathlon et Wassila LKHADIRI, boxe) ou ont de bonnes chances de l'être (Claire BOVE, aviron).

À l'occasion des Jeux de Tokyo 2021, la Communauté urbaine avait soutenu les sportifs participants, tous revenus médaillés. Ce partenariat avec les « étoiles montantes » a perduré et se traduit aujourd'hui par une augmentation du nombre de champions et de clubs de haut niveau soutenus.

Pour les jeux de Paris 2024, la Communauté urbaine souhaite faire de ses champions de véritables ambassadeurs sportifs à travers un partenariat d'image.

La Communauté urbaine souhaite faire découvrir la pratique sportive dans un but d'inclusivité (notamment au handicap), de diversité et de santé pour tous les publics dans le cadre de l'année olympique.

En partenariat avec l'entente GPS&O athlétisme, la communauté urbaine souhaite proposer aux communes intéressées, entre avril et juillet 2024, l'installation et l'animation d'un village olympique sportif itinérant permettant la découverte de différentes disciplines d'athlétisme à destination du public notamment des enfants et adolescents.

Ce format organisé sur 18 communes du territoire communautaire en 2023 sous le nom Athlétic day, a permis de toucher 2 784 jeunes et a rencontré un franc succès, tant pour son organisation que pour sa démarche. À l'occasion des JOP 2024, la volonté de la communauté urbaine est de reconduire ce projet pour en faire le porte-étendard de l'action de la CU, et de son label Terre de Jeux en proposant aux communes de l'accueillir via un appel à projet. Le village a une capacité d'accueil de 300 à 400 jeunes par journée. Il serait nommé « village olympique GPS&O » afin de **véhiculer l'identité sportive du territoire, à l'occasion des Jeux.**

Gestionnaire de l'ensemble des centres aquatiques du territoire, la Communauté urbaine souhaite organiser un **challenge interclasses** de l'ensemble des CM2 du territoire, en lien avec les coordonnateurs de l'éducation nationale : le principe serait de transformer la devise « courir, avancer, sauter » en « nager, lancer, sauter » en matérialisant les records olympiques et en permettant de s'y comparer. Remise de médaille à chaque enfant et de 10 coupes pour les classes, siglées JO 2024. Le challenge serait accompagné de la diffusion de panneaux d'exposition dans les piscines GPS&O, sur le thème des valeurs olympiques.

Développement d'Événements de Plein Air de Rayonnement National et International

Si la création et l'exploitation d'équipements sportifs pouvant accueillir des compétitions de niveau international s'avèrent très onéreuses et s'insèrent dans un environnement très concurrentiel, la communauté urbaine bénéficie de nombreux sites naturels bénéficiant **d'infrastructures adaptées pour accueillir des événements de plein air de grande envergure.**

Le tour de France en 2020, la course Paris-Nice en 2021 et 2023, trois championnats de France d'aviron et de Canoë-kayak en 2021, les Championnats de France de cross-country en 2022, sur l'île de loisirs Val de Seine, la première édition du championnat de France Short Race en canoë-kayak au Stade Nautique Didier Simond en 2022, sont quelques exemples de la capacité d'accueil de la Communauté urbaine.

De nombreuses études sont venues souligner **les importantes retombées économiques (hôtellerie, restauration) pour les territoires organisateurs d'événementiels sportifs.**

Des accords de collaboration avec les fédérations sportives nationales pour accueillir ce type de compétitions qualificatives ou des étapes de leurs championnats sont envisageables, tout comme des **partenariats avec le développement de sports émergents** pour diversifier l'offre d'événements et attirer de nouveaux publics.

Enfin l'intégration du **sport comme un élément clé des campagnes touristiques** pour attirer les amateurs de sports de plein air et un travail avec les acteurs locaux pour proposer des offres touristiques spécifiques aux amateurs de sports constituent un objectif en soi.

En intégrant ces éléments dans une approche coordonnée, Grand Paris Seine & Oise peut accroître significativement son attractivité en tant que destination sportive, notamment à l'occasion des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ainsi qu'en accueillant régulièrement les grands événements de plein air, développant ainsi sa notoriété au niveau national et international.

POINTS CLÉS À RETENIR

Axe 5 : Dynamique Jeux Olympiques 2024 et grands événements sportifs

- ◆ Dynamiser les équipements sportifs labellisés Centres de Préparation aux Jeux dans le cadre des JOP2024 et notamment le SNI
- ◆ Capitaliser les expériences déjà acquises pour continuer à développer l'accueil de grands événements sportifs, en tirant profit des atouts (bases de loisirs, terre de cyclisme...)
- ◆ Considérer le sport comme un élément clé des campagnes touristiques en prenant en considération ses retombées économiques



III. Suivi-évaluation

III.1 Des actions s'inscrivant dans les axes stratégiques identifiés

Cette troisième partie a vocation à bâtir le **plan d'action envisagé pour concrétiser et mettre en œuvre** le travail d'état des lieux puis d'identification d'axes stratégiques réalisé à l'occasion de la rédaction du Projet sportif de territoire. Ainsi, chaque action opérationnelle viendra s'inscrire, dans une logique pyramidale dans les cinq axes stratégiques présentés dans la partie II.

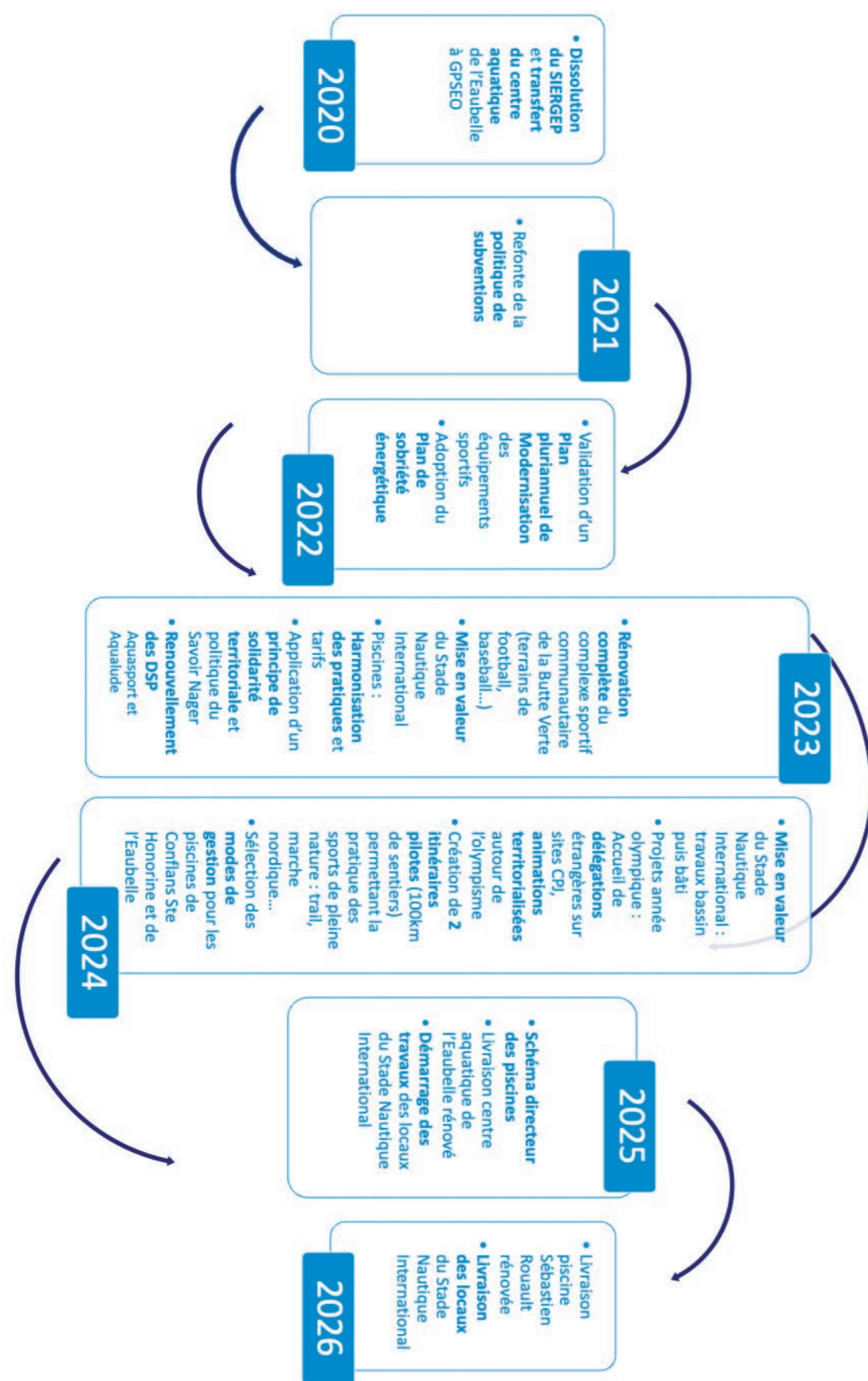
Chaque proposition sera ainsi déclinée en fiche-action. Ce plan d'action n'a pas vocation à être figé, aussi les fiches constitueront une « boîte à idée » qui pourra être enrichie au fur et à mesure.

III.2 Temporalité et évaluation

Le Projet Sportif de Territoire s'inscrit dans la **temporalité du mandat et court jusqu'à 2026**. Les objectifs stratégiques proposés devront être validés et priorisés.

Chaque action devra être quantifiable pour permettre d'en effectuer un suivi et une évaluation périodique.

La fin de mandat sera l'occasion de réaliser un premier bilan des actions entreprises, puis une trame de plan d'actions pour la mandature suivante



Conclusion

En prenant l'initiative de ce Projet Sportif de territoire, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise a souhaité se doter d'un **cadre propice à faire connaître, reconnaître et soutenir de façon dynamique et transparente son action dans le domaine du sport.**

En s'associant à l'ensemble du mouvement sportif, aux acteurs socio-sportifs et économiques, aux communes et aux autres partenaires institutionnels, **la démarche de diagnostic et de consultation** du Projet Sportif de territoire Grand Paris Seine & Oise a permis de mettre en évidence :

- » **les atouts du territoire à valoriser, optimiser et développer**, principalement au niveau d'un service public des centres aquatiques de qualité, des Sports de pleine nature, d'une excellence en matière de sports nautiques, et de l'optimisation des filières d'accès à la performance ;
- » **les évolutions dans la « consommation sportive du 21ème siècle » à prendre en compte pour répondre au mieux aux nouvelles demandes des pratiquants**, en sport santé, sport autonome, tourisme sportif, sport événementiel, etc.
- » **les moyens à mobiliser pour renforcer la dynamique du sport** dans sa transversalité, de mutualisation, d'optimisation des équipements et des financements, que de dialogue et d'échanges permanents.

En fixant **cinq axes stratégiques** et leurs différentes préconisations, le Projet Sportif de territoire Grand Paris Seine & Oise entend permettre :

- » de **fixer des orientations et des objectifs clairs, fédérateurs, pragmatiques et concrets** pour la mandature en cours,
- » de **faciliter en articulation avec les communes l'organisation et le développement des activités sportives et des activités physiques** sur le territoire,
- » d'**animer une concertation et une coopération accrue entre les différents acteurs** afin d'harmoniser les différentes pratiques.

C'est un document « vivant », qu'il faut s'attribuer collectivement, qu'il faut communiquer au plus grand nombre, afin de montrer que la dynamique engendrée par ce travail est profitable tout d'abord aux habitants de l'intercommunalité mais constitue également un puissant **vecteur d'attractivité et un levier de développement pour l'ensemble du territoire.**



ANNEXES

Annexe 1 : Retour sur les assises du sport 2023

Synthèse des assises du sport – octobre 2023

Deux thématiques ont été discutées durant ces rencontres : le sport au service de l'identité territoriale et le sport au service de l'attractivité territoriale.

Solidarité territoriale et identité

- Le postulat : le projet de territoire, y compris le projet sportif, ne pourront s'établir et fonctionner que si une identité commune se dégage et permet les ententes, les collaborations et les complémentarités.
- Le sport peut constituer un élément déterminant pour forger cette identité. Trois aspects majeurs ont été discutés dans notre table ronde :
 - Quelles disciplines sportives sont les plus à même de rassembler le plus de monde pour représenter le territoire ?
 - Quels équipements sportifs pourraient servir de ciment collectif ?
 - Quelles actions emblématiques permettraient d'associer les QPV comme partenaires à part entière du projet territorial ?

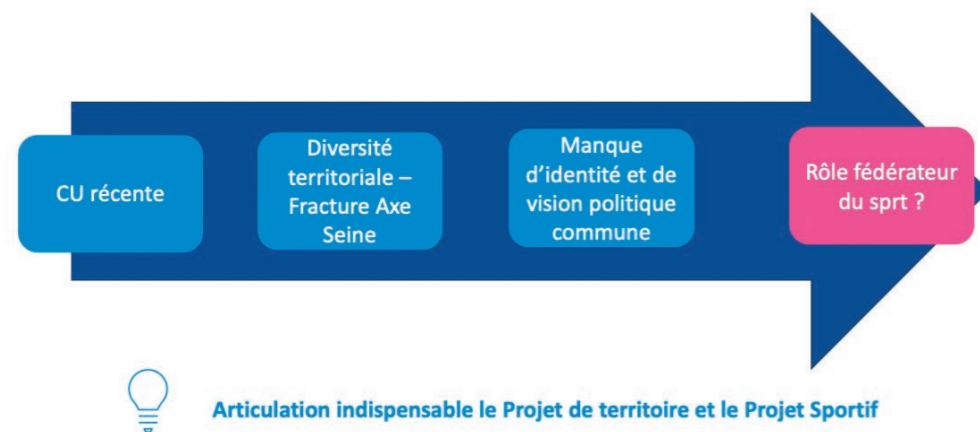


Figure 9 : le rôle fédérateur du sport, CDES, 2023

Pour les disciplines sportives, une idée directrice générale a été émise au début de la table ronde¹ : Le territoire de GPS&O se caractérise essentiellement par sa polycentralité, ainsi que par son fonctionnement « en silos », dû principalement à la coupure découlant des axes de transport (autoroutes, voies ferroviaires) et des zones industrielles. Il se pose donc la question de savoir comment réaliser l'unité autour d'une entité commune : l'axe Seine (qui est transversal) :

- Comment redonner vie à cet axe ? (se souvenir par exemple de la compétition cycliste des Boucles de la Seine),
- Comment et sur quoi candidater aujourd'hui pour faire vivre cet axe Seine (l'Axe Seine étant à corréliser avec les éléments de diagnostic démontrant la prépondérance de sports nautiques par rapport à leur développement en Île-de-France) ?

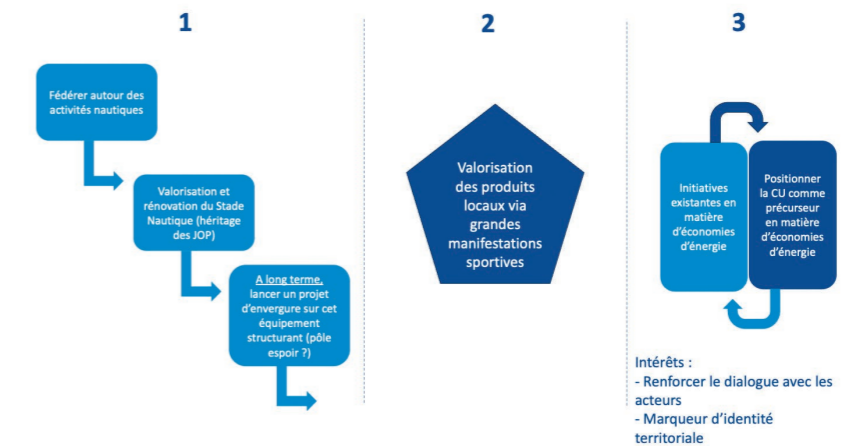


Figure 10 : identifier des projets qui rassemblent, CDES, 2023

Si l'option d'une démarche bottom-up à proprement parler (conférence des citoyens) n'est pas retenue, des organes de concertation devront être créés afin de favoriser le consensus et le projet partagé, notamment en ce qui concerne l'indispensable schéma directeur des équipements sportifs.

Elaboration d'un schéma directeur des équipements

Pour les équipements, des propositions ont été faites lors des tables rondes, surtout en matière d'équipements structurants (à corréliser également avec le diagnostic qui révèle une volonté de concentrer les financements pour rayonner).

Action proposée : Elaboration d'un schéma des équipements

Sur la base d'un diagnostic partagé complet, il sera possible d'établir un schéma d'équipements sportifs à trois niveaux pour répondre aux besoins exprimés :

- Au niveau de base, les équipements communaux qui sont du ressort de la commune pour leur financement ;
- Au niveau intermédiaire, les équipements inter-communaux qui font l'objet d'une gestion en commun ;
- Au niveau supérieur, les équipements structurants qui relèvent de la politique sportive communautaire, mais également départementale, régionale, nationale, voire internationale.

¹ Précaution méthodologique : faible représentativité des assises du sport, des propos à relativiser

Afin de mettre en place ce schéma, il faudra aboutir à un compromis acceptable entre les communes, entre les sports et entre les équipements. C'est surtout le niveau supérieur qui risque d'être compliqué à définir dans la mesure où il présente inévitablement des enjeux financiers considérables. Lors de nos tables rondes, plusieurs participants ont soulevé l'opportunité d'implanter un pôle multiactivités dans des champs divers comme les sports nautiques, les sports de nature, l'athlétisme ou les sports de combat. De tels complexes existent déjà en Île-de-France et il serait possible de s'en inspirer. Par exemple, une référence pourrait être le Centre Départemental de formation et d'Animation Sportives (CDFAS) du Val d'Oise. Il est constitué d'un complexe sportif multisalles, d'un stade couvert d'athlétisme avec gradins, d'équipements extérieurs, de la Maison des Comités, d'un centre d'hébergement et de restauration.

Une telle structure (à dimensionner) pourrait dynamiser la pratique sportive de GPS&O :

- 】 Elle permettrait de satisfaire des demandes multiples du niveau local au niveau international en matière de stages, formations, compétitions...
- 】 Elle aurait un effet d'entraînement sur la pratique sportive locale compte tenu du fait que l'offre crée la demande.
- 】 Elle aurait un effet positif sur l'image du territoire et son identité. L'intercommunalité en sortirait renforcée.
- 】 Elle aurait un impact économique du fait d'un choc de demande en provenance des pratiquants extérieurs.

D'autres options pour de tels pôles seraient envisageables :

- 】 Autour des sports de nature (stations)
- 】 Autour des sports nautiques (bases)
- 】 Autour des sports de combat (complexe).

Un tel choix devrait s'effectuer au terme d'une procédure participative. Quel qu'il soit, ce choix aura un impact conséquent en matière d'identité, d'accessibilité à la pratique et d'attractivité du territoire. En résumé, le schéma territorial d'équipements sportifs devra répondre à trois questions :

- 】 Quels équipements structurants au sommet de la pyramide ?
- 】 Quels équipements communautaires au niveau intermédiaire ?
- 】 Quels équipements communaux de proximité ?

Un site emblématique, marqueur identitaire du territoire

Par rapport à l'identité de la Communauté urbaine, nous avons déjà insisté sur l'importance de l'axe Seine. Il y a une identité très marquée autour des sports nautiques et aquatiques, notamment l'aviron et le triathlon.

Proposition pour aller plus loin

Le Stade nautique international pourrait ainsi jouer un rôle de marqueur identitaire pour la communauté urbaine. Cet équipement devrait à l'avenir jouer un rôle déterminant dans l'identification du territoire de la communauté urbaine. Il faut noter néanmoins que d'autres options d'équipements structurants sont envisageables

Accessibilité par le sport : du sport pour tous au sport de haut niveau

- Constat : soutient un certain nombre de Sportif de Haut Niveau issus du territoire.
- Ce soutien s'explique pour deux raisons : 1/ conserver les talents le plus longtemps possible sur le territoire ; 2/ faire rayonner la Communauté urbaine par l'« aura » que possèdent ces sportifs.

C'est la finalité de toute politique sportive que d'améliorer l'accessibilité à la pratique pour le plus grand nombre. Cette pratique peut se décomposer en trois segments distincts :

- 】 le sport de haut niveau (voire professionnel) ;
- 】 le sport amateur de compétition ;
- 】 le sport loisirs.

Ces trois types de pratiques sportives obéissent à des logiques radicalement différentes : performance ; socialisation ; bien être. Les besoins à satisfaire seront donc de nature différente en termes d'équipement, d'encadrement, de prise en charge.

Trois thèmes ont été débattus dans cette table ronde.

La place du haut niveau dans le projet sportif de la Communauté urbaine

En ce qui concerne le haut niveau, le débat a fait apparaître que le sport de haut niveau et le sport professionnel avaient tendance à être relégués au second plan pour laisser place à une stratégie de club formateur. Une consultation serait nécessaire pour savoir s'il faut promouvoir le sport de haut niveau soit à des fins de promotion de l'identité de la Communauté urbaine, soit à des fins d'attractivité

du territoire. C'est une vraie question qui méritera d'être discutée, tant le coût d'opportunité du spectacle sportif peut être élevé. Il faut en effet se demander si les fonds investis dans le sport de haut niveau ne seraient pas mieux utilisés dans la promotion du sport de masse (la CU soutenant à l'heure actuelle des Sportifs de Haut Niveau par le biais de deux dispositifs).

Action proposée : un groupe de travail sur le haut niveau afin de définir les orientations de la CU en la matière pour les années à venir.

Les synergies à exploiter pour développer le sport amateur de compétition

Action proposée : En ce qui concerne le sport amateur de compétition, sa dynamisation pourrait passer par la constitution d'ententes sportives (le diagnostic révélant notamment que certaines communes étaient moins dotées en offre de pratiques de clubs).

Il a été répété à plusieurs reprises au cours de la table ronde, que le territoire n'arrivait pas à susciter une coopération entre les différents clubs ou les disciplines :

- 】 Ces acteurs se connaissent mal
- 】 Ils ont peu d'opportunités pour se rencontrer.

Il y aurait néanmoins une exception notable au niveau de l'athlétisme qui a réussi à fédérer 1900 membres environ. L'entente est une structure certainement difficile à constituer et à structurer mais elle peut être d'une très grande efficacité. Nous nous sommes donc interrogés si la réussite de l'entente athlétisme n'était pas liée aux spécificités de cette discipline et s'il pourrait y avoir de telles ententes dans le champ des sports collectifs. Il semblerait que pour ces derniers, des ententes ponctuelles soient envisageables (par exemple au niveau des tranches d'âge). Il apparaît ainsi aux yeux de la table ronde que l'exemple de l'athlétisme est emblématique : il est tout à fait possible de promouvoir un label GPS&O tout en gardant la référence à son club d'origine.

Action proposée : Au-delà du renforcement de l'identité du territoire, l'implication de GPS&O dans la création d'ententes permettrait de diminuer les fuites d'athlètes prometteurs vers d'autres territoires. Cela pourrait constituer une partie d'un parcours vers le haut niveau.

Proposition pour aller plus loin

Envisager de nouvelles fonctions pour la communauté urbaine, notamment :

- Impulser la coopération, les rencontres.
- Fournir un certain nombre de services par une mutualisation des compétences au service des clubs

Développer le « sport pour tous »

Le concept du « sport pour tous » vise à permettre l'activité sportive à tout âge, pour tout milieu social ainsi que pour tout état de santé. C'est dans ce cadre, que se sont développées des activités adaptées aux seniors et aux très jeunes. Elles se sont aussi développées aux personnes atteintes d'affections de longue durée (comme les personnes atteintes de diabète pour qui l'activité physique répond à des problématiques spécifiques), en milieu carcéral ou encore aux personnes handicapées. Le handisport est né de cette volonté de « sport pour tous ».

La pratique est également créée dans un but inclusif. Elle permet de mélanger les jeunes et les seniors, les valides et les handicapés... Le sport retrouve alors toute sa dimension sociale.

L'autre grand axe du « sport pour tous » est la notion de « loisir ». Les activités sont conçues et réalisées pour des sportifs n'ayant pas l'intention première de se spécialiser dans un domaine. Et n'ayant pas forcément envie de se confronter à des compétitions. Il s'agit de sportifs amateurs désirant un cadre pour une pratique de loisir qui peut être variée (pratique multisport).

En ce qui concerne le sport pour tous, une mention spéciale peut être faite pour la promotion des activités libres.

Proposition pour aller plus loin

Se saisir d'une ou deux thématiques clés (sports de nature, para sport, sport féminin, sport santé, pratique libre par exemple) et en faire des éléments du développement du sport pour tous sur le territoire de la Communauté urbaine

Le sport, un levier d'attractivité pour le territoire

Le sport peut constituer un facteur d'attractivité pour un territoire. De multiples modalités existent pour cela : accueil d'événements sportifs rayonnants qui vont laisser un héritage (équipements, réputation, image de marque du territoire...); accueil, de pratiquants venant de l'extérieur du territoire (aménités naturelles, équipements sportifs spécifiques); organisation d'événements sportifs pour des publics particuliers (par exemple les seniors). Dans tous les cas, il y a un impact économique et social qui rejaille à terme sur l'attractivité du territoire. Trois thèmes ont été discutés dans notre table ronde :

- 】 Le choix d'événements rayonnants et les modalités de leur planification au niveau de la communauté urbaine.
- 】 Le développement des sports de nature.
- 】 L'accompagnement des pratiques libres.

Mise en valeur de l'offre de sports de nature

En ce qui concerne les sports de nature, le constat a été fait d'un défaut de communication sur les itinéraires (de randonnée notamment) présents sur le territoire. C'est d'autant plus désolant que de nombreux pratiquants parisiens se rendent en Normandie (par exemple le chemin des Impressionnistes), sans s'arrêter en GPS&O alors que des parcours de qualité existent ici ! C'est le cas par exemple du PNR du Vexin français dont les parcours sont certainement sous fréquentés.

Des événements tels que la Diagonale des Yvelines, en partie sur GPS&O, sont aussi vecteurs de promotion du patrimoine naturel et culturel et potentiels générateurs de retombées économiques. Ils peuvent permettre de « casser » l'image industrielle et urbaine de la Communauté urbaine pour attirer d'autres publics.

Action proposée : deux bases de loisirs à réinventer pour en faire de véritables stations nature attractives. Là encore, la Communauté urbaine pourrait jouer un rôle fédérateur. Pour ce faire, elle dispose de nombreux atouts.

Les sports de nature pourraient ainsi contribuer au rééquilibrage du territoire en faveur des zones rurales. De plus, les événements sportifs autour des sports de nature constituent des opportunités pour promouvoir les produits locaux du terroir et permettre le développement d'une économie résidentielle.

Action proposée : Développer et mettre en valeur l'offre de nature via un projet pilote de balisage de 6 sentiers de trail et marche nordique : Travailler en matière de communication et d'identification de la Communauté urbaine comme un territoire carrefour incontournable des sports de nature. Adapter et promouvoir l'offre de pratique et son accessibilité pour tous les publics et tous les niveaux (parcours par niveaux).

Proposition pour aller plus loin

- Utiliser les événements de sports de nature pour promouvoir l'action de GPSEO en la matière (sentiers, équipements, stands sur les événements, etc.)

Figure 11 : Développer les sports de nature, CDES, 2023



Mise en valeur des grands événements sportifs

En ce qui concerne les événements, les clubs d'aviron participent déjà à l'accueil d'événements majeurs de niveau national (Coupe de France, Championnat de France), européen, voire mondial (Championnat du monde juniors). Le stade nautique de Mantes-la-Jolie est en rénovation et il doit faire face à la concurrence d'autres sites.

Proposition pour aller plus loin

- Organiser la coopération entre l'ensemble des clubs de l'axe Seine pour se répartir l'accueil des différents événements.

L'ISPC vecteur d'attractivité

Un deuxième exemple d'attractivité du territoire GPS&O peut être donné avec l'installation de l'ISPC (Institut de Santé Parasport Connecté) dans la commune des Mureaux. Il s'agit de faire découvrir l'intérêt d'une pratique sportive à des personnes handicapées. Ce centre est à vocation nationale et internationale :

- Il a bénéficié de la synergie avec d'autres acteurs, notamment pour satisfaire des besoins en matière de piscines de natation.
- Il doit accueillir l'équipe de France paralympique pour des tests obligatoires permettant l'accès à la compétition.

Il a été notamment suggéré que les personnes en situation de handicap avaient une appétence pour les sports de nature. Par ailleurs, l'activité physique est particulièrement recommandée pour lutter contre les méfaits de la sédentarité.

Action proposée : Il y aurait ici une opportunité de concevoir des parcours de santé pour handicapés (et venir d'une certaine façon compenser les carences identifiées dans le diagnostic), ce qui constituerait une première en France. De la même façon, des clubs sportifs locaux pourraient obtenir le label para-accueillant.

Proposition pour aller plus loin

La présence de cet institut représente une opportunité unique pour développer des projets sportifs en coopération avec les acteurs sportifs locaux

Accompagner l'essor des pratiques libres

En ce qui concerne les pratiques libres, de multiples options sont à valoriser (le diagnostic révélant d'ores et déjà que le sujet était adressé par la Communauté urbaine mais pas de manière optimale : exemple des chalets nordiques qui ne sont pas suffisamment exploités) :

- Le break dance pourrait constituer une référence pour GPS&O à condition de prendre le leadership de cette activité ;
- D'autres activités urbaines (skate-parks, basket à trois...) existent et sont à conforter.
- Le partage de la route est à aménager puisque le vélo aura certainement une importance fondamentale à l'avenir dans le cadre de la transition écologique.

Par exemple, EOLE pose tout le problème des derniers kilomètres. De la même façon, il ne faudrait pas faire de l'autoroute un ennemi mais s'en servir. Le vélo a tout son rôle à jouer pour irriguer là encore les derniers kilomètres.

Action proposée : le dispositif Seine à vélo pourrait être une initiative structurante du territoire : les bénéfices pour la communauté urbaine sont multiples : tourisme, rayonnement, santé publique, qualité de vie. Ce pourrait être un facteur d'attractivité pour des urbains à la recherche d'un cadre de vie agréable.

Proposition pour aller plus loin

Promouvoir la pratique libre comme un élément puissant d'amélioration de la qualité de vie des habitants de la CU. Pour enclencher une dynamique cette promotion peut, dans un premier temps, s'appuyer sur de l'animation ou des temps événementiels

Annexe 2 : Diagnostic complet de la pratique sportive CDES de Limoges

Voir fichier joint

Annexe 3 : Recensement des associations sportives GPS&O

**NB: toutes les fédérations n'apparaissent pas ici
mais le calcul des indices est basé sur le total des clubs (ligne 56)**

	Nombre de clubs		
	France métro	GPSEO	IDF
FF d'athlétisme	2 488	20	353
FF d'aviron	428	5	43
FF de badminton	1 982	13	260
FF de basketball	3 864	16	387
FF de boxe	929	8	120
FF de canoë-kayak et sports de pagaie	702	4	53
FF de cyclisme	2 561	7	159
FF d'équitation	2 664	7	216
FF d'escrime	803	5	194
FF de football	14 649	57	1222
FF des sports de glace	159	1	28
FF de gymnastique	1 450	7	235
FF d'haltérophilie - musculation	310	1	31
FF de handball	2 372	12	252
FF de hockey	163	1	20
FF de judo-jujitsu et disciplines associées	5 427	42	751
FF de lutte et disciplines associées	500	4	77
FF de natation	1 299	9	206
FF de pentathlon moderne	51	1	16
FF de ski	935	0	33
FF de taekwondo et disciplines associées	906	6	226
FF de tennis	7 394	36	895
FF de tennis de table	3 309	19	318
FF de tir	1 651	3	168
FF de tir à l'arc	1 647	7	237
FF de triathlon et disciplines enchaînées	981	4	132
FF de voile	916	9	93
FF de volleyball	1 374	4	160
FF de hockey sur glace	117	1	19
FF de golf	1 596	8	268
FF de rugby	1 941	9	153
FF de karaté et disciplines associées	4 818	42	914
FF de la montagne et de l'escalade	1 004	6	101
FF de roller et skateboard	886	4	123
FF de surf	205	0	1
FF de baseball et softball	224	3	62
FF de danse	1 555	14	172
Total fédérations unisport olympiques	74 260	395	9496
FF aéronautique	555	3	80
FF du sport boules	2267	7	103
FF de cyclotourisme	2967	15	304
FF d'études et sports sous-marins	2265	10	368
FF de motocyclisme	1212	3	71
FF de pétanque et jeu provençal	5610	18	408
FF handisport	1430	1	203
UNSS	8813	20	1522
UFOLEP	7306	26	554
FF de la randonnée pédestre	3350	13	365
FSGT	4305	21	1150
FSA fédération du sport adapté	1232	9	118
FST fédération du sport pour tous	2614	7	235
USEP	8033	38	799
Total fédérations unisport non olympiques et multisports	51959	191	6280
Total toutes fédérations (INJEP 2019)	160839	754	20081

Annexe 4 : Recensement des équipements par commune

Communes	Terrain de grands jeux	Court tennis	Divers	Boulodrome	Plateau EPS	Salle spécialisée	Equipement équestre	Salle multisports	Salle ou terrain spécialisés	Terrain extérieur de jeux collectifs	Equipement activités de forme et santé	Equipement athlétisme	Bassin de natation	Parc de tir	Salle de combat	Site d'activités aquatiques / nautiques	Structure d'escalade	Skate park & vélo Freestyle	TOTAL
Achères	6	7	3	1	4	3	3	3	1	2	2	2	0	1	2	0	1	1	42
Andrézy	3	4	0	0	3	1	0	3	2	0	1	1	1	0	2	1	1	1	24
Armonville-lès-M.	2	2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7
Aubergenville	6	10	2	1	2	0	0	3	2	0	5	2	4	0	4	0	0	0	41
Auffreville-Brasseuil	0	1	1	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Aulnay-sur-M.	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Boinville-en-M.	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Bouafle	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Breuil-Bois-R.	2	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Brueil-en-V.	0	0	0	1	0	1	3	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	6
Buchelay	2	0	0	1	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	0	6
Carrières-sous-P.	5	6	2	2	2	0	0	4	9	1	2	3	0	0	2	1	2	0	41
Chanteloup-les-V.	2	3	0	1	4	0	0	1	2	0	1	1	0	0	2	0	0	1	18
Chapet	0	2	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Confians-Sainte-H.	6	13	3	2	8	2	0	5	6	2	3	6	4	1	4	0	1	1	67
Drocourt	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Ecquevilly	2	3	0	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	9
Épône	3	7	1	1	1	1	0	1	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	19
Évecquemont	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Favrieux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flacourt	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Flins-sur-S.	0	4	0	1	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	1	1	0	0	11
Follainville-Dennemont	3	1	1	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	13



Immeuble Autoneum
Rue des Chevries – 78410 Aubergenville
gpseo.fr